

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2011

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE EN OUTRE-MER - (n° 3084)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 29

présenté par

M. Letchimy, M. Almont, M. Poignant, M. Le Bouillonnet, M. Brottes, M. Lurel, M. Manscour,  
Mme Berthelot, Mme Farreyrol, M. Fruteau, M. Jalton, M. Lebreton, M. Likuvalu,  
Mme Louis-Carabin, Mme Jeanny Marc, Mme Taubira, M. Victoria, Mme Massat et M. Suguenot

-----  
**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le juge de l'expropriation peut octroyer une indemnité à ces personnes dans les conditions précisées au II de l'article 1<sup>er</sup> »,

les mots :

« la personne publique à l'initiative de l'opération, ou son concessionnaire, peut verser à ces personnes une aide financière liée aux conséquences de l'opération ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**Coordination avec les amendements proposés à l'article 1<sup>er</sup>.